

DOSSIER DE CANDIDATURE AUX PRIX SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Dossier à renvoyer avant le 31 mars 2023 par voie électronique
uniquement à prixsanteautravailft@mnt.fr

**PRIX
SANTÉ
ET MIEUX-ÊTRE
AU
TRAVAIL**
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

2023

ATTESTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Je soussigné(e) (nom et prénom)

.....

En ma qualité de (fonction)

.....

Au sein de (préciser la structure)

.....

- reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement de la 9^e édition du Prix santé et mieux-être au travail de la fonction publique territoriale 2023,
- certifie que les informations et documents transmis pour le dossier de candidature sont vrais et exacts,
- autorise les organisateurs :

la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584 dont le siège social est situé à Paris – 9^e arrondissement – 4 rue d'Athènes

et

la SMACL Assurances : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Immatriculée au RCS de Niort sous le numéro 301 309 605. Siège social, 141 avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

à utiliser gracieusement le logo, et citer la structure à l'occasion d'événements organisés autour du Prix santé et mieux-être au travail de la fonction publique territoriale, d'articles et d'interviews,

- cède à l'organisateur, à titre gracieux et pour une durée de 24 mois à compter de la cérémonie de proclamation des collectivités primées, les droits de reproduction, traduction, adaptation, représentation, incorporation ou d'intégration du projet sur tous supports (papier, électronique, radio, TV, affiches, web et réseaux sociaux...). Cela permettra notamment à l'organisateur de présenter le projet, les résultats du prix, sous forme d'articles, d'affiches, sur ses sites Internet et ses magazines.

Date

.....

Signature et cachet de la collectivité

J'accepte de recevoir par email :

• des offres et informations de la MNT : oui non • des offres des partenaires de la MNT : oui non

Les données à caractère personnel recueillies au soutien de ce dossier de candidature sont collectées par la MNT, responsable du traitement, et ont pour finalité de permettre aux personnels habilités, 1/ de traiter votre candidature et d'assurer la gestion administrative du Prix santé et mieux-être au travail, par les personnels habilités de la MNT et de la SMACL son partenaire pour cette opération 2/ de vous adresser des propositions commerciales. Leur traitement est fondé sur votre consentement formalisé par la remise du dossier dûment complété. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Ce retrait ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. Dès lors que vous retirez votre consentement, vous ne serez plus en mesure d'être contacté 1/ pour participer au Prix santé et mieux-être au travail 2/ pour vous proposer des offres et informations.

Les données collectées sont conservées en respect des obligations légales, deux (2) ans à compter de la participation Prix santé et mieux-être au travail et trois (3) ans à compter de votre dernier contact avec la MNT en tant que prospect. Vous disposez du droit de demander l'accès aux données vous concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci ainsi que le droit de communiquer des directives concernant le sort de vos données après votre décès. Vous disposez encore, pour motif légitime, du droit de solliciter la limitation du traitement, de vous opposer au dit traitement et du droit à la portabilité des données. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la MNT par courriel à dpo@mnt.fr ou par courrier au 4 rue d'Athènes - 75009 Paris. Un justificatif d'identité pourra éventuellement vous être demandé. Enfin, vous avez encore le droit d'introduire une réclamation relative à la protection des données auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés [CNIL] sise 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 ou www.cnil.fr. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » sur laquelle vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : <https://bloctel.gouv.fr> Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro Siren 775 678 584, sise 4 rue d'Athènes - 75009 Paris. La MNT est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

LES CATÉGORIES DE PRIX

Dossier à renvoyer avant le 31 mars 2023 par voie électronique
uniquement à prixsanteautravailfpt@mnt.fr

SANTÉ AU TRAVAIL & PRATIQUES INNOVANTES

2023

Cette catégorie récompense toute initiative d'une collectivité ou d'un service public local en matière de **démarche en santé au travail**. Le caractère innovant de l'action sera valorisé par le candidat et pourra être attribué au **pilotage de la démarche**, à l'**utilisation de nouveaux outils** et/ou **technologies** ainsi qu'à la **gestion des ressources humaines**, ou toutes autres **approches innovantes**.

Cette catégorie récompense toute initiative d'une collectivité ou d'un service public local qui fait de la **santé au travail** et de la **préservation** ou de l'**amélioration du bien-être au travail** de ses agents un levier d'actions pour améliorer l'efficacité de la collectivité ainsi que le service rendu aux usagers.

SANTÉ AU TRAVAIL & QUALITÉ DE SERVICE

2023

SANTÉ AU TRAVAIL & MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

2023

Cette catégorie récompense toute initiative d'une collectivité ou d'un service public local qui vise à **s'entourer d'acteurs de proximité** afin d'apporter une réponse adaptée à la démarche en santé au travail de la collectivité. Le caractère local de la démarche sera valorisé par le candidat et pourra concerner la mobilisation de professionnels locaux ou encore la mise en relation avec des structures locales.

Cette catégorie récompense toute initiative d'une collectivité ou d'un service public local qui, en rendant **toutes les personnes concernées actrices**, permet une **construction partagée** de la démarche de santé au travail au sein de la collectivité, à partir des **retours d'expérience des agents**.

SANTÉ AU TRAVAIL & DÉMARCHE PARTICIPATIVE

2023

SANTÉ AU TRAVAIL & ORGANISATION DU TRAVAIL

2023

Cette catégorie récompense toute initiative d'une collectivité ou d'un service public local qui a fait de l'**organisation du travail** un levier puissant pour réduire les **risques professionnels** et améliorer le **bien-être au travail** des agents.

Cette catégorie récompense toute initiative permettant de réduire l'exposition aux risques routiers, première cause d'accident mortel au travail et qui ne doit pas se limiter à la formation des conducteurs. La démarche pourra aussi impliquer des actions plus transverses : organisation du travail (optimisation des déplacements, mobilités douces, distanciel, etc.), verdissement des moyens de transports (véhicules électriques, vélos, véhicules partagés, écoconduite) et sensibilisation des agents à ces modes de déplacements combinés afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

PRIX RISQUES ROUTIERS ET MOBILITÉS DURABLES

2023

PRIX SPÉCIAL CENTRE DE GESTION

2023

Cette catégorie récompense toute initiative en matière de **santé au travail** d'un **centre de gestion**, d'une part dans l'accompagnement de collectivités affiliées (mise à disposition d'outils et/ou de ressources par exemple) ; et d'autre part dans la mise en place de **démarches de santé au travail à destination de son propre personnel**.

1 / PRÉSENTATION DU CANDIDAT

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

TPOLOGIE

Commune

Intercommunalité :

CIAS/CCAS

Conseil départemental

SDIS

Centre de gestion (CDG)

Conseil régional

Structure mixte associée (ex. : ville + CCAS)

Entreprise publique locale :

Autres :

EFFECTIFS

Nombre **d'habitants** :

Nombre total **d'agents** du candidat :

MISSIONS « SANTÉ AU TRAVAIL » AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE

Existe-t-il un **service dédié** ? Oui Non

Si oui, quelle est sa place dans l'organigramme ?

Si non, qui assure ces missions ? (CDG, autre acteur...)

Votre structure dispose-t-elle d'un **médecin de prévention** : Oui Non

Si oui, est-il impliqué dans les **démarches de prévention** : Oui Non

Votre structure dispose-t-elle **d'assistants en prévention** : Oui Non

Votre structure dispose-t-elle de **conseillers de prévention** : Oui Non

Formations suivies par les assistants / conseillers de prévention :

Autres :

POLITIQUE DE PRÉVENTION/SANTÉ AU TRAVAIL

Votre structure a-t-elle réalisé son **Document unique d'évaluation des risques professionnels** (DUER) ? Oui Non

Si oui,

- est-il mis à jour régulièrement ? Oui Non
- date de la dernière mise à jour : (JJ/MM/AAAA)

Les **RPS** sont-ils intégrés dans le **DUER** ? Oui Non

Si oui, date d'intégration : (JJ/MM/AAAA)



— Décrivez la politique de **prévention/santé au travail** au sein de votre structure : —

CONTEXTE ADMINISTRATIF

— Vous indiquerez tout contexte administratif particulier (fusion en cours/prévue, réorganisation...) : —

2 / PRÉSENTATION DU PROJET

PERSONNE RÉFÉRENTE DU PROJET

Nom : Prénom :

Titre ou fonction :

Courriel : Téléphone :

TITRE DU PROJET

CATÉGORIE DE PRIX DANS LAQUELLE LE PROJET S'INSCRIT (un seul choix de catégorie par projet)

- Santé au travail et pratiques innovantes
- Santé au travail et qualité de service
- Santé au travail et mobilisation des acteurs du territoire
- Santé au travail et démarche participative
- Santé au travail et organisation du travail
- Prix risques routiers et mobilités durables
- Prix spécial Centre de gestion (seule catégorie possible pour les centres de gestion)



**VOS RÉDACTIONS DOIVENT IMPÉRATIVEMENT TENIR DANS LES CADRES PRÉVUS À CET EFFET.
AUCUN DOCUMENT ANNEXE DE PRÉSENTATION DU PROJET NE SERA PRIS EN COMPTE POUR LA NOTATION.**

CONTRIBUTEURS DU PROJET :

Vous décrirez les parties prenantes du projet internes et externes à votre structure.

PÉRIODE DE RÉALISATION / DE LANCEMENT DU PROJET :

SYNTHÈSE DE VOTRE PROJET :

Vous décrirez, de façon synthétique, le projet dans son ensemble.



POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE PROJET EST PERTINENT AU REGARD DE LA CATÉGORIE CHOISIE ?

Vous justifierez le choix de la catégorie dans laquelle vous candidatez.

QUEL EST LE CONTEXTE À L'ORIGINE DE VOTRE PROJET ?

Vous décrierez ici l'élément déclencheur ayant donné naissance à votre démarche de prévention, ainsi que le contexte dans lequel celle-ci s'inscrit, au regard des enjeux de votre structure.

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET ?

Vous décrirez, de façon détaillée, les différentes étapes de réalisation du projet.

COMMENT VOTRE PROJET S'INSCRIT-IL DANS LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION GLOBALE DE VOTRE STRUCTURE ?

QUELS SONT LES RÉSULTATS OBTENUS ET SES RÉPERCUSSIONS AUPRÈS DES AGENTS DE VOTRE STRUCTURE ET DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC ?

Vous décrierez, de façon détaillée, les résultats constatés

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES DE VOTRE PROJET ?

Vous décrierez, de façon détaillée, les perspectives données à ce projet

J'accepte de recevoir par email :

• des offres et informations de la MNT : ☐ oui ☐ non • des offres des partenaires de la MNT : ☐ oui ☐ non

Les données à caractère personnel recueillies au soutien de ce dossier de candidature sont collectées par la MNT, responsable du traitement, et ont pour finalité de permettre aux personnels habilités, 1/ de traiter votre candidature et d'assurer la gestion administrative du Prix santé et mieux-être au travail, par les personnels habilités de la MNT et de la SMACL son partenaire pour cette opération 2/ de vous adresser des propositions commerciales. Leur traitement est fondé sur votre consentement formalisé par la remise du dossier dûment complété. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Ce retrait ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. Dès lors que vous retirez votre consentement, vous ne serez plus en mesure d'être contacté 1/ pour participer au Prix santé et mieux-être au travail 2/ pour vous proposer des offres et informations.

Les données collectées sont conservées en respect des obligations légales, deux (2) ans à compter de la participation Prix santé et mieux-être au travail et trois (3) ans à compter de votre dernier contact avec la MNT en tant que prospect. Vous disposez du droit de demander l'accès aux données vous concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci ainsi que le droit de communiquer des directives concernant le sort de vos données après votre décès. Vous disposez encore, pour motif légitime, du droit de solliciter la limitation du traitement, de vous opposer au dit traitement et du droit à la portabilité des données. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la MNT par courriel à dpo@mnt.fr ou par courrier au 4 rue d'Athènes - 75009 Paris. Un justificatif d'identité pourra éventuellement vous être demandé. Enfin, vous avez encore le droit d'introduire une réclamation relative à la protection des données auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés [CNIL] sise 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 ou www.cnil.fr. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » sur laquelle vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : <https://bloctel.gouv.fr>.

Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro Siren 775 678 584, sise 4 rue d'Athènes - 75009 Paris. La MNT est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

CANDIDATURE

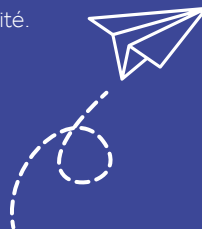
Candidature à envoyer
par voie électronique **uniquement**
prixsanteautravailfpt@mnt.fr
avant le **31 mars 2023**



Des pièces complémentaires **éventuelles**
(ex : supports, photos, documents écrits, outils)
peuvent être adressées **exclusivement**
par voie électronique en même temps que
l'envoi du dossier de candidature. Il est toutefois
important de noter que le dossier de candidature
sera examiné prioritairement par le jury.

Le dossier présente de manière exhaustive et
synthétique le projet porté par la collectivité.

L'envoi du dossier peut être effectué
à compter du **13 février 2023**.



Le règlement des Prix santé
et mieux-être au travail est
consultable sur **collectivites.mnt.fr**

PRIX SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL

DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

2023

initiés par



avec le soutien de



en partenariat avec

